

SÉANCE ORDINAIRE

20 SEPTEMBRE 2016

Deux cent quinzième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 20^e jour de septembre 2016 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Anne-Marie Noël, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

**Autres
présences :**

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 16.09.20
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016 (document SG 16.09.20-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De madame Johanne Croteau, organisatrice communautaire pour la table de concertation 0-5 ans, territoire du CLSC du Richelieu : Implantation de maternelle 4 ans sur notre territoire.
- 05.2.2 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une aide financière de 331 348 00 \$ dans le cadre de la mesure Location d'immeubles 2015-2016, mise en œuvre par le gouvernement en vertu du Plan québécois des infrastructures.

- 05.2.3 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Approbation d'offrir, à compter de l'année scolaire 2016-2017, le programme d'études révisé Esthétique (5339).
- 05.2.4 Du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) : Résolution présentée aux députés membres de la commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique.
- 05.2.5 De monsieur Simon Bravo, président du conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène : Copie d'une correspondance adressée au député, M. Dave Turcotte, le 29 juillet 2016 par laquelle le conseil d'établissement demande l'agrandissement de l'école Saint-Eugène.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Rapport de la rentrée scolaire (document DG 16.09.20-05.4).
- 05.5 Projet de loi 105 (document séance tenante : CC 16.09.20-05.5).
- 05.6 Modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves – consultation (document séance tenante : SG 16.09.20-05.6).
- 05.7 Modification à la structure administrative des cadres (document DG 16.09.20-05.7).
- 05.8 Acquisition d'équipements – Service alimentaire (document DG 16.09.20-05.8).
- 05.9 Comités de révision de décision (documents séance tenante : SG 16.09.20-05.9).
- 05.10 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève (documents SG 16.09.20-05.10).
- 06.1 Ajout de zones dangereuses – Ville de Saint-Césaire (document SREJTS 16.09.20-06.1).
- 08.1 Planification des investissements en ressources informationnelles (documents TI 16.09.20-08.1, -08.1a et 08.1b).
- 09.1 Engagements (document et document séance tenante RH 16.09.20-09.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
- 11.1.1 Acquisition d'équipements d'entretien – Automne 2016 (document RM 16.09.20-11.1.1).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre de l'orientation 2 du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire – Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves, Me Christian Beaudry, protecteur de l'élève, présente son rapport annuel pour l'année scolaire 2015-2016.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 23 AOÛT 2016 (document SG 16.09.20-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 23 août 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 23 août 2016.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De madame Johanne Croteau, organisatrice communautaire pour la table de concertation 0-5 ans, territoire du CLSC du Richelieu : Implantation de maternelle 4 ans sur notre territoire.

05.2.2 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une aide financière de 331 348 00 \$ dans le cadre de la mesure Location d'immeubles 2015-2016, mise en œuvre par le gouvernement en vertu du Plan québécois des infrastructures.

05.2.3 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Approbation d'offrir, à compter de l'année scolaire 2016-2017, le programme d'études révisé Esthétique (5339).

05.2.4 Du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) : Résolution présentée aux députés membres de la commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique.

05.2.5 De monsieur Simon Bravo, président du conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène : Copie d'une correspondance adressée au député, M. Dave Turcotte, le 29 juillet 2016 par laquelle le conseil d'établissement demande l'agrandissement de l'école Saint-Eugène.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 23 août 2016.

Monsieur Olivier Demers Payette, commissaire parent, mentionne que la prochaine rencontre du comité de parents se tiendra le 5 octobre 2016 à 19 h 15, à la bibliothèque de la Polyvalente Marcel-Landry au cours de laquelle se tiendront les élections aux différents postes de l'exécutif et notamment celles à l'égard des commissaires parents.

Le comité de parents offrira aux parents une conférence gratuite intitulée « La discipline c'est plus que des punitions », le mercredi 19 octobre 2016 à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. Cette conférence sera animée par madame Nancy Doyon.

05.4 RAPPORT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE (document DG 16.09.20-05.4)

Monsieur Éric Blackburn présente et commente brièvement le document intitulé « *Rapport de la rentrée 2016-2017* ». Ce document contient certaines données ainsi qu'un aperçu des principaux dossiers traités par les services administratifs de la Commission scolaire, dans le cadre de la rentrée scolaire 2016-2017.

05.5 PROJET DE LOI n° 105 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (document séance tenante : CC 16.09.20-05.5)

Considérant le retrait du projet de loi n° 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires* en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la Commission scolaire;

Considérant le dépôt du projet de loi n° 105 – *Loi modifiant la loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le projet de loi n° 105 confirme l'engagement du gouvernement à maintenir la démocratie scolaire;

Considérant que ce projet de loi serait l'occasion d'affirmer de nouveau l'importance et la pertinence des élus scolaires;

Considérant qu'il serait également opportun que le gouvernement promeuve le rôle des commissaires d'ici les élections scolaires prévues en novembre 2018;

Considérant que les commissaires sont légalement et légitimement élus au suffrage universel et qu'en conséquence, ils sont en droit de prendre les décisions pertinentes et appropriées à l'égard de leur organisation;

Considérant que le projet de loi n° 105 comporte des enjeux importants pour les commissions scolaires;

Considérant que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) déposera un mémoire présentant la position de l'ensemble de ses commissions scolaires membres découlant des travaux menés par les commissions permanentes de la FCSQ les 26 et 27 août dernier;

**HR 16.09.20
003**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie le résultat des travaux menés par les commissions permanentes de la Fédération des commissions scolaires du Québec à l'égard du projet de loi n° 105 – (*Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*), soit que :

- Le droit de vote soit accordé aux commissaires parents;
- L'ajout d'un commissaire coopté demeure au choix des conseils des commissaires;
- La composition du comité de répartition des ressources soit paritaire et formé uniquement de personnel administratif et que ses recommandations soient soumises à la majorité simple des membres du conseil des commissaires (et non au 2/3);
- La décentralisation des enveloppes budgétaires vers les établissements demeure une responsabilité de la commission scolaire;
- Le guide des bonnes pratiques en matière de décentralisation soit élaboré en collaboration avec les commissions scolaires;

et

De manifester notre désaccord quant aux pouvoirs de directives du ministre puisqu'ils sont incohérents avec le maintien de la gouvernance actuelle;

et

De transmettre copie de cette résolution à la Commission de la culture et de l'éducation en regard des travaux sur le projet de loi n° 105, aux députés, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

05.6 MODIFICATION DE L'HEURE D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES ÉLÈVES – CONSULTATION (document séance tenante : SG 16.09.20-05.6)

Considérant notre volonté de mettre en place les meilleures pratiques pédagogiques afin de favoriser une meilleure et une plus grande réussite de nos élèves, tout en préconisant de saines habitudes de vie;

Considérant le projet de modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves du préscolaire-primaire dans certaines écoles, du secondaire et de la formation générale des adultes à compter de l'année scolaire 2017-2018, lequel avait été annoncé en juin dernier;

Considérant les impacts que pourrait avoir cette décision sur les grilles horaires des ordres d'enseignements concernés;

Considérant les modalités de déploiement à déterminer quant à ce projet;

HR 16.09.20
004

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

De mandater le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire afin de procéder à une consultation eu égard au projet de modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves du préscolaire-primaire, du secondaire et de la formation générale des adultes à compter de l'année scolaire 2017-2018 auprès des instances concernées.

Adopté à l'unanimité.

05.7 MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES (document DG 16.09.20-05.7)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2016-2017 adoptée par le conseil des commissaires le 17 mai 2016 (résolution HR 16.05.17-004);

Considérant les postes qui sont et deviendront vacants au Service des ressources humaines;

Considérant l'opportunité de revoir l'organisation du travail pour mieux répondre aux besoins des établissements;

Considérant la priorité de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion administratives et pédagogiques au sein de la Commission scolaire;

Considérant que les changements proposés n'occasionnent pas une augmentation du nombre de gestionnaires dans ledit service;

Considérant la nouvelle structure administrative proposée par la direction générale;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 16.09.20
005

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'abolir un poste de conseiller en gestion de personnel, en date du 20 septembre 2016;

D'abolir un poste de conseillère en gestion de personnel à la date effective de la retraite de la titulaire du poste, soit madame Diane Gaboury;

De créer et procéder à l'ouverture d'un second poste de coordonnateur au Service des ressources humaines;

De créer et procéder à l'ouverture d'un second poste de directeur adjoint au Service des ressources humaines;

À terme, la structure administrative des cadres du Service des ressources humaines sera composée d'une direction, de deux directions adjointes et de deux coordonnateurs.

Adopté à l'unanimité.

05.8 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS – SERVICE ALIMENTAIRE (document DG 16.09.20-05.8)

Considérant que le concessionnaire alimentaire *Un vent de Lyon* a mis fin à son contrat un an avant son échéance;

Considérant les besoins des écoles secondaires et de l'École professionnelle des Métiers à l'égard d'un service alimentaire disponible à leur clientèle respective;

Considérant que la Commission scolaire ne possède qu'une partie des équipements nécessaires à l'opération des cafétérias et que les autres équipements sont fournis par les concessionnaires alimentaires;

Considérant les difficultés de recruter des concessionnaires alimentaires aux conditions présentement offertes par notre organisation et notamment celles en lien avec la fourniture des équipements;

Considérant les investissements majeurs que doivent effectuer les soumissionnaires intéressés pour des contrats d'environ 3 ans et dont l'amortissement desdits équipements n'est possible que sur une plus longue période afin de conserver des prix concurrentiels quant aux repas offerts;

Considérant que le concessionnaire *Laniel St-Laurent service alimentaire* est intéressé à offrir le service pour l'ensemble des écoles secondaires et l'École professionnelle des Métiers à la condition qu'à l'échéance du contrat, la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'engage à racheter les équipements à leur juste valeur marchande;

Considérant les négociations effectuées entre les représentants de *Laniel St-Laurent service alimentaire* et ceux de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 16.09.20
006

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'autoriser le directeur général à signer l'entente à intervenir entre *Laniel St-Laurent service alimentaire* et la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'acquisition des équipements à l'échéance du contrat, soit le 30 juin 2020 à leur juste valeur marchande, laquelle sera établie à cette date par un évaluateur compétent.

Adopté à l'unanimité.

HUIS CLOS

Afin que le comité de révision de décision présente au conseil des commissaires ses recommandations à l'égard des dossiers qui leur ont été adressées;

HR 16.09.20
007

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 21 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 16.09.20
008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 21 h 22.

Adopté à l'unanimité.

05.9 COMITÉS DE RÉVISION DE DÉCISION (documents séance tenante : SG 16.09.20-05.9)

Considérant la décision de classement prise à l'égard de l'élève __ NG86090109;

Considérant la demande de révision de décision présentée par les parents de l'élève __ NG86090109 et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations exprimées par chacune des parties lors du comité de révision de décision tenu le 19 septembre 2016;

Considérant que le parcours proposé par la direction d'école est adapté aux besoins de l'élève et favorise sa réussite éducative en vue d'une éventuelle qualification et/ou diplomation;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

HR 16.09.20
009

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, soit acceptée la recommandation du comité de révision de décision, à l'effet que l'élève __ NG86090109 intègre, dès à présent, le parcours scolaire proposé par la direction d'école.

En conséquence, confirmer la décision prise à l'égard du classement de l'élève __ NG86090109.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre a intégré au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* le cours « Éthique et culture religieuse »;

Considérant que le parent des élèves __ LM92540209 et __ NM70510807 a déposé, conformément à l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, des demandes d'exemption à une disposition du *Régime pédagogique* afin que ses enfants soient dispensés de suivre le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2016-2017;

Considérant l'article 3.7 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur d'école* en vigueur à la Commission scolaire, lequel indique que le directeur d'école peut, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à l'élève et sur demande motivée des parents d'un élève ou d'un élève majeur, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique;

Considérant que les directeurs des écoles concernées ont refusé les demandes d'exemption;

Considérant que le parent des élèves concernés a déposé auprès du secrétaire général des demandes de révision de ces décisions;

Considérant les arguments exprimés par le parent lors du comité de révision de décision tenu le 19 septembre 2016;

Considérant les explications reçues quant au contenu du cours;

Considérant que le parent n'a pas démontré, tel que le prévoit l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'existence d'une raison humanitaire, d'un préjudice grave et personnel pour ses enfants et n'a pas convaincu le comité de la nécessité de recommander une révision des décisions prises;

Considérant de plus, que la mission de l'école est d'instruire, socialiser et qualifier les élèves, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant l'obligation donnée à la commission scolaire de s'assurer de l'application du *Régime pédagogique*, que ce cours est prescrit comme étant obligatoire aux termes du *Régime pédagogique* et qu'il n'appartient pas à la commission scolaire de juger de l'opportunité de l'enseignement d'une matière que le gouvernement intègre au *Régime pédagogique*;

HR 16.09.20
010

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le conseil des commissaires confirme les décisions prises par les directeurs d'école concernés, à l'effet de refuser les demandes d'exemption au *Régime pédagogique* des élèves __ LM92540209 et __ NM70510807 de suivre le cours d'éthique et culture religieuse.

Adopté à l'unanimité.

05.10 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (documents SG 16.09.20-05.10)

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit notamment que le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données;

Considérant le rapport annuel produit et reçu du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, pour l'année scolaire 2015-2016;

HR 16.09.20
011

Il est proposé par monsieur Olivier Demers-Payette :

De prendre acte du rapport annuel 2015-2016 du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry.

Adopté à l'unanimité.

06.1 AJOUT DE ZONES DANGEREUSES – VILLE DE SAINT-CÉSAIRE (document SREJTS 16.09.20-06.1)

Considérant les modalités prévues à la *Politique relative au transport scolaire* quant à la détermination des zones dangereuses donnant droit au transport scolaire;

Considérant qu'une demande d'analyse pour ajout de zones dangereuses a été acheminée au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;

Considérant l'analyse effectuée par le Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire confirmant la dangerosité pour les élèves marcheurs des écoles Saint-Vincent et Paul-Germain-Ostiguy pour les rues suivantes à Saint- Césaire : Guillet, Létourneau, Paquette, Émile, Cécile, Nadeau, Lessard, Côté, Brouillette, De l'Horizon, Duhamel et Bouthillier;

Considérant l'aval positif du comité consultatif du transport à la recommandation du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;

HR 16.09.20
012

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

De modifier l'intitulé du point 3 de l'Annexe 1 de la *Politique relative au transport scolaire* (EJP08) comme suit : « Saint-Césaire (St-Vincent 003 et Paul-Germain-Ostiguy 005) » et d'ajouter, le point 3.8, soit les rues Guillet, Létourneau, Paquette, Émile, Cécile, Nadeau, Lessard, Côté, Brouillette, De l'Horizon, Duhamel et Bouthillier.

Adopté à l'unanimité.

08.1 PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (documents TI 16.09.20-08.1, -08.1a et 08.1b)

Considérant les exigences de la *Loi sur la gouvernance des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGRI) ;

Considérant les nouvelles obligations contenues à la Loi à l'égard de la production d'un portefeuille de projets, d'une programmation annuelle des activités liées à la gestion des ressources informationnelles (PARI 2015-2016, PARI 2016-2017) et d'un bilan des réalisations en gestion des ressources informationnelles (BARRI 2015-2016);

Considérant les nouvelles obligations contenues à la loi à l'égard de la production d'un plan triennal des investissements en ressources informationnelles (PTPARI 2017-2020);

Considérant la consultation faite auprès du conseil des commissaires, des services concernés et la présentation au comité consultatif de gestion;

Considérant les documents déposés par la direction du Service des technologies de l'information et identifiés sous les cotes TI 16.09.20-08.1.a, TI 16.09.20-08.1.b;

HR 16.09.20
013

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'adopter la planification triennale des investissements en ressources informationnelles telle que présentée dans les documents identifiés sous les cotes TI 16.09.20.08.1a, et TI 16.09.20-08.1b.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document et document séance tenante : RH 16.09.20-09.1)

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 16.09.20
014

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Sabrina Bossé-Mercier soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (18 heures par semaine) à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée à l'école Hamel et ce, à compter du 21 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 16.09.20
015

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que monsieur Joël Dandurand soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (15 heures par semaine) à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée à l'école Joseph-Amédée-Bélanger et ce, à compter du 21 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 16.09.20
016

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que madame Chantal Dodge soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (22,92 heures par semaine) à caractère cyclique d'éducatrice en service de garde à l'école Saint-Eugène et ce, à compter du 21 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien ;

HR 16.09.20
017

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Krystal Viens soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (17,5 heures par semaine) à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée à l'école Docteur-Alexis-Bouthillier et ce, à compter du 21 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

Considérant les dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel;

**HR 16.09.20
018**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier d'enseignant à compter du 25 août 2016, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Benoit, Jessie	01 - Adaptation scolaire	Affectation-bassin
Lambert, Chantal	02 - Préscolaire	Affectation-bassin
Landry, Rosalie	03 - Primaire	Affectation-bassin
Robert, Marie-Claude	03 - Primaire	Affectation-bassin
Buisson, Maryse	03 - Primaire	Affectation-bassin
NOM	SPÉCIALITÉ	CENTRE
Billette, Madeleine	Français, langue maternelle	Centre d'éducation des adultes La Relance, Édifice Georges-Phaneuf
Boyer, Marc	Mathématiques/sciences	Centre d'éducation des adultes La Relance, Édifice Georges-Phaneuf

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

**HR 16.09.20
019**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique, à compter du 21 septembre 2016, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Nom de l'employée	Titre du poste	Nombre d'heures / semaine	École
Côté, Diane	Éducatrice en service de garde	21 h 10	Pointe-Olivier
Beaudoin, Stéphanie	Éducatrice en service de garde	17 h	des Savanes
Milburn, Caroline	Éducatrice en service de garde	17 h	des Savanes
Marquis, Marie-Ève	Éducatrice en service de garde	14 h 30	Saint-Eugène
Frégeau, Annie	Éducatrice en service de garde	13 h 20	Joseph-Amédée-Bélanger

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN – AUTOMNE 2016 (document RM 16.09.20-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 16.09.20
020**

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, de la seconde phase d'acquisition d'équipements ménagers, à Onys, le contrat pour l'acquisition de six (6) polisseuses (lot # 1) au coût unitaire de 776,00 \$ (taxes en sus) pour les écoles du Pélican, édifice Laflamme, des Savanes, édifice Sacré-Cœur, Jeanne-Mance, Saint-Blaise, Bruno-Choquette et Saint-Lucien pour un montant total de 4 656,00 \$ (taxes en sus) et Atelier Multi-Expert, le contrat pour l'acquisition de quatre (4) autorécurveuses (lot # 2) au coût unitaire de 5 995,00 \$ (taxes en sus) pour les écoles Micheline-Brodeur, Sainte-Anne, des Savanes, édifice Sacré-Cœur et Saint-Blaise, pour un montant total de 23 980,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 16.09.20
021

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des félicitations soient adressées à Étienne Galloy, élève de l'école Joséphine-Dandurand (Concentration Sports-Arts-Études - Théâtre) pour s'être mérité son tout premier Gêmeaux lors de la 31^e édition du gala des Prix Gêmeaux 2016, pour son interprétation dans une Web série portant sur l'intimidation.

Adopté à l'unanimité.

HR 16.09.20
022

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des félicitations soient adressées à Aurélie Rivard, ancienne élève de l'école Joséphine-Dandurand (Concentration Sports-Arts-Études - Natation) pour s'être mérité trois médailles d'or, une médaille d'argent et réaliser deux records mondiaux aux Jeux paralympiques à Rio. Aurélie est une grande source d'inspiration, de persévérance et de courage.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 16.09.20
023

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL